

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 21

chargée de l'examen du préavis N° 2025/19 - Une politique d'agriculture urbaine 2025 -2030 pour renouer les liens entre la ville et la campagne

Présidence :	Mme Séverine GRAFF (soc.)
Membres présents :	Mme Preeti DAMON (soc. - rempl. Mme Devallonne Dinbali (soc.)) ; Mme Audrey PETOUD (soc.) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Paloma GRAF (Les Verts – rempl. Mme Von Braun (Les Verts)) ; Mme Karine ROCH (Les Verts) ; M. Yann LUGRIN (PLR) ; Mme Marisa MAURER-PUTTALAZ (PLR) ; M. Loris SOCCHI (EàG).
Membres excusés :	Mme Diane WILD (PLR) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib.) ; M. Hanisch GÜNTER (UDC) ; M. Olivier THORENS (Les Verts)
Représentant de la Municipalité :	Mme Natacha LITZISTORF, directrice de Logement, Environnement et Architecture.
Invité-e-s :	M. Etienne BALESTRA, chef du service SPADOM M. David BOURDIN, chef de division SPADOM
Notes de séances :	Mme Marion CENTELIGHE

Lieu : Port-Franc 18, 3^e étage salle 368

Date : 03.09.2025 - Début et fin de la séance : 12h15 – 13h40

La commission s'est réunie pour examiner le préavis sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'677'000.- par prélèvement sur le Fonds pour le Développement durable de CHF 1'200'000.- et par l'octroi de subventions cantonales et fédérales pour un montant de CHF 477'000.-, afin de financer des investissements visant à promouvoir le jardinage urbain, promouvoir la valorisation des arbres fruitiers, soutenir les projets durables des fermiers et développer les filières agroalimentaires locales afin de renforcer les liens entre la production et la restauration.

Madame la Municipale rappelle que le préavis de 2018 sur l'agriculture urbaine affirmait l'engagement politique de Lausanne envers son identité rurale. Avec plus de 900 hectares agricoles et 33 hectares viticoles, la Ville a une responsabilité dans ce domaine. Ce préavis a permis de soutenir les familles paysannes et de rapprocher ville et campagne via des aides concrètes et des circuits courts. Le bilan est positif : 5,1 millions investis, accompagnement via le SPADOM, et une forte orientation vers le bio (31% sans phytosanitaires, 25% en bio). Des vergers et potagers ont été créés. Le nouveau préavis prolonge cette politique sans alourdir les démarches. Le jardinage urbain sera renforcé, favorisant la sensibilisation au métier agricole et le lien social. La Ville souhaite aussi développer le lien entre production locale et restauration collective durable.

Conseil communal de Lausanne

Un·e commissaire interroge la Municipalité sur la location des terrains agricoles¹, les durées et conditions des baux signés avec les agriculteurs, et questionne la Municipalité sur les surfaces d'assolement (SDA) sur lesquelles la ville aurait installé des terrains de foot ? Enfin, il demande quels sont les critères suivis par la Ville de Lausanne pour attribuer des terrains à de nouveaux exploitants. **Un·e commissaire** demande si d'autres fermes bénéficient de baux à longue durée. On demande aussi des précisions sur les compostes urbains, très favorables à la microfaune. **Un·e commissaire** salue ce préavis qui prolonge, par le jardinage urbain, l'implication citoyenne dans la car c'est un facteur important pour créer des liens transculturels et transgénérationnels. **Un·e commissaire** demande s'il serait possible de modifier les surfaces aujourd'hui en substrat pas naturel pour les remettre en surface de terre.

Madame la Municipale répond que ces démarches s'inscrivent dans le cadre des changements d'affectation et des procédures d'urbanisme. **Monsieur le chef de division** répond que l'alpage des Amburnex bénéficie d'un bail de 30 ans. Les exploitants se sont engagés à travailler sans produits phytosanitaires. Ils n'ont pas pu s'engager à faire de l'agriculture biologique car pour obtenir la certification il aurait fallu que la ferme en plaine et l'alpage aient des numéros d'exploitation différents. Dans le cas présent ce n'est pas possible. Concernant les composts, il y en a qui sont mis à disposition dans les plantages. Des conseils sont donnés sur la manière de les utiliser. Pour la conversion de surfaces artificialisées en terrains pour l'agriculture, c'est parfois le cas en ville avec des surfaces qui sont dégrappées pour être ensuite utilisées pour le jardinage.

Un·e commissaire souhaiterait plus de détails sur le premier objectif pour soutenir la création des potagers (nombre de locataires concernés, tailles, coûts et participation des locataires aux coûts), car le coût est de 10'000 francs par potagers. **Un·e commissaire** demande si la Ville collabore avec d'autres associations ou entreprises du jardinage urbain. **Un·e commissaire** demande comment convaincre les gros propriétaires de proposer sur leurs terrains en gazon du jardinage urbain.

Madame la Municipale répond que le Spadom est sollicité par les locataires. Ils font une première séance d'informations pour tout le monde. Il existe une charte sur l'utilisation des potagers urbains. Le service a développé un panel d'argumentation pour faire tomber quelques craintes, notamment des gérances. Les coûts représentent le matériel pour aménager le jardin et effectivement une partie de ces coûts est prise en charge par les propriétaires. Les coûts couvrent l'installation de points d'eau, des coffres à outils mutualisés et des clôtures. Le Service accompagne les gens qui pratiquent le jardinage avec des cours tout au long de la saison avec parfois des prestataires externes. Par ailleurs, de grandes gérances et des faïtières sont rencontrées pour leur présenter les mesures de soutien à l'agriculture urbaine et à la nature en ville.

Plusieurs échanges portent sur le pressoir public, comme sur la possibilité de mise disposition d'un four banal, sur les coûts du pressoir (investissement de 100'000 francs), et sur les projets prévus sur le site du Chalet à Gobet.

Madame la Municipale dit qu'il n'est pas prévu de four banal à ce stade, et qu'il est intéressant de regrouper différentes activités sur le site du Chalet-à-Gobet qui est vaste et déjà en partie occupé. Concernant le pressoir, 8 tonnes de fruits sont pressées par an. Les travaux sont

¹ [Domaines-Ville-de-Lausanne-parcelles.pdf](#)

Conseil communal de Lausanne

prévus pour respecter les normes d'hygiène alimentaire, soit d'avoir des surfaces (sols et murs) lavables. Le local doit pouvoir être utilisé pour le pressage mais aussi pour d'autres activités de transformation durant d'autres périodes de l'année. Prévoir un local pour chaque fermier n'est pas possible, la mutualisation a donc du sens.

Un-e commissaire demande confirmation que le pressoir entre dans l'objectif de centre de transformation pour les produits locaux du Chalet-à-Gobet et relève qu'il y a beaucoup d'attentes de la part de toute sorte d'acteurs – commerçants, habitants, parc – du Chalet-à-Gobet vis-à-vis des surfaces non utilisées. Elle demande si le projet est abouti.

Madame la Municipale souligne l'excellente occupation du site à Chalet-à-Gobet, puisqu'à part les parties à rénover, tout le reste est occupé. A ce jour peu d'investisseurs se sont montrés intéressés par le Chalet-à-Gobet. Les volumes à transformer sont grands. La transformation et la distribution sont des maillons très pointus mais essentiels. **Monsieur le chef de division** dit qu'un projet dans le canton de Bâle « Vom Feld zum Tisch » sert de modèle. La difficulté est de coordonner plusieurs acteurs et d'avoir un business plan qui fonctionne ce qui prend du temps et nécessite des études et un accompagnement.

Des commissaires questionnent la nouvelle ferme pédagogique et demandent des précisions sur le stockage d'eau sur le site de la ferme des Amburnex.

La Municipalité répond que la collaboration sur la Ferme des Cases s'est arrêtée pour des raisons privées. Il ne reste aujourd'hui que le chalet de la ville. Le fermier de la Blécherette est intéressé à accueillir des classes, mais il n'y a pas d'infrastructure nécessaire. Un local doit ainsi être rénové. Concernant le stockage d'eau, la ferme des Amburnex a de gros problèmes d'approvisionnement en eau depuis plusieurs années. Des camions doivent monter de l'eau chaque été. La citerne prévue sera enterrée et en béton pour permettre de stocker l'eau dès la fin de l'hiver. Le fait d'avoir une citerne enterrée permet de fournir une eau de meilleure qualité et en plus grande quantité.

Chapitre 8 : Conclusions :

Vote concl. 1 à 6 : 7 oui 0 non 2 abstentions

Lausanne, le

La rapportrice :
Séverine Graff